

LES PROS ONT DU TALENT 2024

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE : QUAND LES PETITES ENTREPRISES ET LES ARTISANS DONNENT L'EXEMPLE

**Comment éviter les accidents de la route dans le cadre du travail ? Cette question, de nombreux artisans et petites entreprises se la posent et surtout y apportent des réponses, concrètes, efficaces. Pour les valoriser, tous les ans, le prix « Les Pros ont du talent » dont sa catégorie sécurité routière récompense 3 chefs d'entreprises.**

Dans une société de 5, 10 et même 25 collaborateurs, tout le monde se connaît. Le moindre accident a un impact immédiat, le moindre drame porte un visage. Mais la moindre mesure de prévention, la plus petite initiative est tout de suite perceptible.

En décidant par exemple d'inclure un temps de récupération dans les plannings des tournées ; d'instituer une routine d'entretien des véhicules de l'entreprise, d'instaurer des primes au bon comportement routier, de proscrire toute conversation téléphonique au collaborateur qui conduit, etc. Tous ces exemples correspondent à quelques-unes des mesures instaurées par les lauréats des précédentes éditions des « Pros ont du talent ». Ils montrent que les artisans et les TPE/PME peuvent faire de leur petite taille une force, et savent se mobiliser en faveur de la sécurité routière. L'enjeu est fondamental.

Le risque routier professionnel est en effet l'une des principales causes de mortalité au travail. Les entreprises, heureusement, s'en emparent de plus en plus dans le cadre de leur responsabilité en matière de sécurité et de protection de leurs employés. Elles sont ainsi plus de 3100 à avoir signé les 7 engagements+ pour une route plus sûre : des engagements simples, basés sur le respect des règles élémentaires du code de la route, autour du téléphone, de l'alcool, de la ceinture de sécurité ou de la vitesse.

Découvrez les 3 lauréats de la catégorie sécurité routière pour cette édition 2024.

## Comment est née votre volonté de vous impliquer dans les problématiques de sécurité routière ?

Mettre le sujet du risque routier au cœur de la préoccupation de notre entreprise est pour nous un engagement afin de prendre soin de nos collaborateurs. Nous avons donc mené régulièrement des actions de sensibilisation et de prévention afin de rappeler aux 4 salariés les risques, leurs obligations et leurs devoirs. Nous avons décidé d'aller un cran plus loin en 2024, lorsqu'un collaborateur a été malheureusement victime d'un accident de la route. Je me suis rendue compte que je devais leur donner plus de cartes en main afin de les sécuriser au maximum.

## Comment cet engagement se traduit-il dans votre entreprise ?

Nous avons rédigé et affiché dans les locaux de notre structure un règlement intérieur, qui rappelle les risques d'accidents, l'interdiction du téléphone ou de l'alcool, les règles d'entretien et de maintenance du véhicule. Une démarche qui n'est pas obligatoire pour les entreprises de moins de 10 salariés, mais qui nous permet d'aborder le sujet du risque routier avec les collaborateurs.

Les 4 artisans et moi-même avons par ailleurs suivi fin août une formation de deux heures dispensées par l'OPPBTB.



**JESSICA TIENNOT**  
FONCTION : Présidente  
RAISON SOCIALE : JT Charpentes  
ACTIVITÉ : Construction et rénovation de charpentes, toitures et couverture  
LOCALISATION : Montauroux (83)  
EFFECTIF : 5 personnes

Cela nous a permis d'impliquer et d'associer une nouvelle fois les collaborateurs à cette démarche et leur rappeler quelques règles majeures concernant l'entretien des véhicules, l'optimisation des déplacements, l'organisation du chargement des véhicules et la prise en compte de la fatigue. Cette formation, dont le coût s'élève à 906 euros, est entièrement prise en charge par la société.

## Quel bilan tirez-vous de votre démarche ?

J'ai la volonté de mettre un maximum de dispositifs en place, de donner à mes collaborateurs les clés pour les soutenir, les accompagner et favoriser leur bien-être mais il reste difficile de les sensibiliser au risque routier. Ils ont pris conscience de la plupart des obligations mais ils ont des difficultés à comprendre que ma responsabilité peut être engagée en cas d'accident sur le trajet entre le domicile et le chantier.

## Pourquoi avoir placé le risque routier au cœur de votre préoccupation ?

Le risque routier n'est pas le seul risque, mais il reste le plus fréquent, notamment pour les trajets entre le domicile et le travail. Les salariés n'y pensent pas assez dans le cadre de l'entreprise alors que c'est un sujet important. Nous sommes fortement dépendants de la voiture. Les 4 salariés se déplacent une dizaine de fois par an pour participer à des salons en France ou dans les pays limitrophes, en Belgique et en Allemagne.

## Quelles sont les mesures mises en œuvre ?

Nous n'avons pas la force de frappe d'une entreprise de 50 collaborateurs mais j'ai décidé de prendre la communication en main. Pour prévenir les dangers liés à la route, j'ai créé en mai dernier un fil WhatsApp pendant les Journées de la sécurité routière au travail et utilisé une partie des outils mis à disposition par la Sécurité routière. J'ai choisi de diffuser en début de semaine une vidéo le matin assez tôt afin qu'elle soit visionnée au moment de l'embauche ou pendant le petit-déjeuner. En milieu de semaine, j'ai envoyé un lien vers un podcast qui parlait du cas d'une femme enceinte, victime d'un accident de voiture. Deux à trois semaines avant ces Journées, j'ai affiché dans les locaux les 7 engagements+ pour une route plus sûre qui font ressortir les points saillants et les principaux dangers.



**EMMANUEL DE LANVER SIN**  
FONCTION : Propriétaire  
RAISON SOCIALE : Deffends  
ACTIVITÉ : Domaine familial viticole  
LOCALISATION : Saint-Maximin (83)  
EFFECTIF : 5 personnes

J'ai consulté au préalable mes salariés afin d'obtenir leur accord avant la signature du document. Une sorte de piqûre de rappel nécessaire. Pour réduire l'exposition au risque routier, nous allons par ailleurs organiser en octobre et novembre prochains deux demi-journées dédiées à la sécurité et la prévention.

## Quel bilan tirez-vous de vos démarches ?

C'est positif pour la vie en entreprise. Les salariés sont satisfaits d'évoquer des sujets autres que ceux liés au business. Le plus complexe reste de trouver le bon dosage pour attirer leur attention. Il faut en parler suffisamment et régulièrement pour préserver ces actions de prévention et de sensibilisation et ne pas trop en faire pour ne pas les détourner de ces sujets majeurs.

## Avec son projet « Vallery roule tranquille », votre société est impliquée dans la gestion des risques routiers. D'où vient cet engagement ?

Notre entreprise a rencontré de nombreux soucis concernant les trajets des salariés, notamment un retrait de permis pour excès de vitesse et pour conduite en état d'ivresse, sans compter les multiples contraventions. Il a donc été décidé de reprendre les choses en main. Je me suis portée volontaire pour être responsable de la sécurité routière au sein de la société car c'est un thème auquel nous sommes particulièrement sensibles, nous les jeunes. Une réunion de sensibilisation a été organisée pour présenter le projet 'Vallery roule tranquille' et l'adhésion de notre société aux 7 engagements+ pour une route plus sûre. Des vidéos de sensibilisation ont été partagées ainsi qu'un temps de témoignages et des échanges sur les risques. Les salariés se sont engagés à respecter les règles communes de la route en signant personnellement les 7 engagements+. Depuis cette date, l'entreprise ne rembourse plus les amendes, comme le veut la loi. Nous avons également décidé de rémunérer les employés pour qu'ils lèvent le pied : tous les trajets sont payés, en heures supplémentaires si besoin. Chez Charpentes Vallery, la sécurité routière passe avant la performance !

## Quelles sont les autres mesures mises en œuvre ?

Un système de géolocalisation a été intégré aux véhicules afin d'améliorer la sécurité des salariés et leur organisation. Cela



**MORGANE IVARS**  
FONCTION : Responsable de la sécurité routière  
RAISON SOCIALE : Charpentes Vallery  
ACTIVITÉ : Construction de maisons et charpentes en Pin des Landes  
LOCALISATION : Rion-des-Landes (40)  
EFFECTIF : 22 personnes

permet de suivre la conduite des véhicules en temps réel, mais aussi d'apporter une assistance aux conducteurs en cas de problème. L'entreprise a pour projet de planifier des formations sur la conduite éco-responsable. Une conduite économique implique notamment d'avoir une conduite souple, de réduire la vitesse, d'éviter de surcharger le véhicule, de vérifier les pneus régulièrement, de veiller à l'entretien de son véhicule, et de respecter les règles de sécurité. Cela est très important car nous transportons beaucoup de charpentes en poids lourd.

## Quel bilan tirez-vous de vos démarches ?

Ça marche ! Plus aucun excès de vitesse constaté en 3 mois. On peut dire que Charpentes Vallery a pris un tournant. C'est donnant-donnant. Les artisans gagnent plus en roulant moins vite. Plus on prône la tranquillité, plus on favorise le bien-être et la sécurité de tous.